



SG IMAGE 2022

Siège social : 8 rue Bellini – 75116 Paris
Société anonyme au capital de 6 176 700 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

SG IMAGE 2022

Siège social : 8 rue Bellini – 75116 Paris
Société anonyme au capital de 6 176 700 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Premier exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SG IMAGE 2022,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SG IMAGE 2022 relatifs au premier exercice clos le 31 décembre 2023, d'une durée exceptionnelle de 9 mois et 22 jours, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 9 mars 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 mai 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

Mohamed BENNANI

Associé

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

Etats de synthèse

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	2 229 964		2 229 964	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 111 806		1 111 806	
Créances rattachées à des participations	25 000		25 000	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 366 770		3 366 770	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 754 815		2 754 815	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 754 815		2 754 815	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	6 121 586		6 121 586	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 6 176 700)	6 176 700	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-390 514	
SITUATION NETTE	5 786 186	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPI TAUX PROPRES	5 786 186	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	335 400	
Fournisseurs, factures non parvenues		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	335 400	
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 121 586	

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

335 400



COMPTE DE RESULTAT SYNTHÉTIQUE

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

	Du 09/03/23 Au 31/12/23	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	500 631		500 631	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	500 631		500 631	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-500 631		-500 631	
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	110 117		110 117	
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	110 117		110 117	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	110 117		110 117	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-390 514		-390 514	
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	110 117		110 117	
TOTAL DES CHARGES	500 631		500 631	
Bénéfice ou Perte	-390 514		-390 514	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

Annexe

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 6 121 585,86 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -390 514,14 Euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 09/03/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/04/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Inscription à l'actif des engagements réalisés sur les contrats d'association

Les versements en numéraire effectués en vertu d'un contrat d'association à la production confèrent à la Sofica un droit sur les recettes d'exploitation de l'oeuvre cinématographique ou télévisuelle financée.

Comptablement il se traduit par l'inscription à l'actif des versements effectués.

Les versements sont inscrits tout d'abord en compte « d'acomptes versés sur immobilisations incorporelles ».

A réception du visa d'exploitation ou du PAD (prêt à diffuser), ils sont transférés à l'actif au poste « Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires ».

L'amortissement des apports financiers effectués par la Sofica

Conformément à l'instruction du 31 octobre 1985, les engagements réalisés sur contrat d'association sont amortis à compter du 1er jour du mois de la délivrance du visa d'exploitation, ou le 1er jour du mois de délivrance du prêt à diffuser (PAD), pour les oeuvres audiovisuelles pour lesquelles il n'existe pas de visa d'exploitation.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les droits à recettes devraient être amortis sur la durée de validité du contrat, il est cependant admis que chaque droit à recette d'un film puisse être amorti aux choix de la Sofica :

- De manière linéaire sur 5 ans
- De manière dégressive sur 5 ans, en appliquant les taux suivants :
 - 50% la première année
 - 20% la deuxième année
 - 10% les trois dernières années

Il est à préciser que le choix d'amortissement peut se faire film par film, cependant l'adoption de l'une des méthodes la première année, est définitive pour les quatre années suivantes.

Cependant, la Sofica peut procéder à un amortissement économique sur les films qui repose sur le principe suivant :

La valeur nette d'un film qui doit apparaître à l'actif doit correspondre à une estimation économique de la valeur de ce droit, celle-ci étant déterminée par le responsable de la Sofica.

Ainsi, la différence entre la dépréciation fiscale (méthode d'amortissement linéaire ou dégressive) et la dépréciation économique sera portée au passif du bilan en amortissement dérogatoire.

Choix retenus par SG IMAGE 2022 :

SG IMAGE 2022 a choisi d'amortir selon le mode dégressif sur 5 ans, tous les films pour lesquels le Visa d'exploitation ou le PAD a été obtenu.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation

VALEUR NETTE

Immobilisations incorporelles en cours

2 229 964

TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES

2 229 964



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			2 229 964	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers				
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique				
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				1 111 806	
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				25 000	
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL						
1 136 806						
TOTAL GENERAL						
3 366 770						
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 229 964	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL						
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence				1 111 806	
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				25 000	
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						
1 136 806						
TOTAL GENERAL						
3 366 770						



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société) SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2022 - 8 rue Bellini 75016 PARI	1 111 806		100,00	7 554
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Étrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Disponibilités

8 308

TOTAL

8 308



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	61 767,00	100,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	61 767,00	100,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA SG IMAGE 2022

Du 09/03/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	335 400	335 400		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	335 400	335 400		

renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

